



Assemblée générale

Distr. limitée
24 décembre 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session

Cinquième Commission

Point 139 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour 2025

**Projets de décision déposés par la Présidente de la Commission à la suite
de consultations**

Incidences sur le budget-programme de l'exercice 2025

A. Incidences sur le budget-programme des recommandations figurant dans le rapport du Comité du programme et de la coordination

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires², la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle souscrit aux recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination au sujet du programme 7 (Affaires économiques et sociales) du projet de plan-programme pour 2025, auquel serait ajouté un nouveau paragraphe 9.85 k), en adoptant le projet de résolution A/C.5/79/L.19 sur la planification des programmes, il faudrait prévoir, au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour 2025, des ressources supplémentaires d'un montant de 358 500 dollars des États-Unis, à imputer sur le fonds de réserve, qui serviraient notamment à financer un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de classe P-4 pour une durée d'un an en 2025, ainsi qu'un montant de 24 000 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

¹ A/C.5/79/2.

² A/79/7/Add.7.



B. Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) créé en application de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale

**Incidences sur le budget-programme du projet de résolution
A/C.1/79/L.13**

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaire⁴, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.1/79/L.13](#), tout devrait être fait pour financer, dans la mesure du possible, les ressources supplémentaires nécessaires au moyen des crédits demandés dans le projet de budget-programme pour 2025, à raison de 5 900 dollars des États-Unis au chapitre 28 (Communication globale) et de 46 000 dollars au chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications), faute de quoi il sera fait état des dépenses additionnelles dans le rapport sur l'exécution du budget de 2025.

C. Effets d'une guerre nucléaire et recherche scientifique

**Incidences sur le budget-programme du projet de résolution
A/C.1/79/L.39**

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général⁵ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁶, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.1/79/L.39](#), tout devrait être fait pour financer les ressources supplémentaires nécessaires au moyen des crédits demandés dans le projet de budget-programme pour 2025, à raison de 9 500 dollars des États-Unis devant servir à financer des services d'experts au titre du chapitre 4 (Désarmement), de 5 900 dollars devant servir à financer des services contractuels au titre du chapitre 28 (Communication globale) et de 46 000 dollars au titre du chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications), faute de quoi il sera fait état des dépenses additionnelles dans le rapport sur l'exécution du budget de 2025.

D. L'intelligence artificielle dans le domaine militaire et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

**Incidences sur le budget-programme du projet de résolution
A/C.1/79/L.43**

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général⁷ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁸, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.1/79/L.43](#), il faudra prévoir des ressources supplémentaires d'un montant de 143 800 dollars des États-Unis au chapitre 2

³ [A/C.5/79/15](#).

⁴ [A/79/7/Add.32](#).

⁵ [A/C.5/79/16](#).

⁶ [A/79/7/Add.31](#).

⁷ [A/C.5/79/17](#).

⁸ [A/79/7/Add.28](#).

(Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour 2025, à imputer sur le fonds de réserve, ainsi qu'un montant de 17 300 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

E. Groupe d'experts scientifiques et techniques de la vérification du désarmement nucléaire

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.1/79/L.67

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général⁹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁰, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.1/79/L.67](#), il faudra prévoir des ressources supplémentaires d'un montant de 86 300 dollars des États-Unis au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour 2025, à imputer sur le fonds de réserve, ainsi qu'un montant de 10 400 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

F. Étude complète de la question des zones exemptes d'armes nucléaires sous tous ses aspects

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.1/79/L.68/Rev.1

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général¹¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹², la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.1/79/L.68/Rev.1](#), il faudra prévoir des ressources supplémentaires d'un montant de 420 400 dollars des États-Unis au titre du projet de budget-programme pour 2025, à raison de 137 100 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et de 283 300 dollars au chapitre 4 (Désarmement), à imputer sur le fonds de réserve, ainsi qu'un montant de 21 100 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

⁹ [A/C.5/79/18](#).

¹⁰ [A/79/7/Add.30](#).

¹¹ [A/C.5/79/19](#).

¹² [A/79/7/Add.29](#).

G. Coopération Sud-Sud

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.2/79/L.15/Rev.1

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général¹³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁴, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.2/79/L.15/Rev.1](#) : a) il faudra approuver la création de trois postes temporaires [un poste de statisticien(ne) (P-4), un poste d'ingénieur(e) de données (P-3) et un poste de statisticien(ne) (P-2)] au titre du chapitre 12 (Commerce et développement) du projet de budget-programme pour 2025, à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2030 ; b) il faudra prévoir des ressources supplémentaires d'un montant de 449 600 dollars des États-Unis au chapitre 12 (Commerce et développement) du projet de budget-programme pour 2025, à imputer sur le fonds de réserve, ainsi qu'un montant de 32 400 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

H. Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.2/79/L.6/Rev.1

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général¹⁵ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁶, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.2/79/L.6/Rev.1](#) : a) il faudra approuver la création, à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2030, de deux postes temporaires [un poste d'ingénieur(e) de données (P-4) et un poste de spécialiste de la gestion de programme (P-2)] au titre du chapitre 12 (Commerce et développement) et de deux postes temporaires de statisticien(ne) (1 P-4 et 1 P-2) au titre du chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) du projet de budget-programme pour 2025 ; b) il faudra prévoir, au titre du projet de budget-programme pour 2025, des ressources supplémentaires d'un montant de 1 054 300 dollars des États-Unis, à imputer sur le fonds de réserve, à raison de 124 400 dollars au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales), de 456 300 dollars au chapitre 12 (Commerce et développement), de 464 800 dollars au chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) et de 8 800 dollars au chapitre 29F [Administration (Vienne)], ainsi qu'un montant de 86 100 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

¹³ [A/C.5/79/23](#).

¹⁴ [A/79/7/Add.39](#).

¹⁵ [A/C.5/79/24](#).

¹⁶ [A/79/7/Add.40](#).

I. Promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.2/79/L.8/Rev.1

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général¹⁷ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁸, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.2/79/L.8/Rev.1](#), il faudra prévoir des ressources supplémentaires d'un montant de 5 225 900 dollars des États-Unis au titre du projet de budget-programme pour 2025, à imputer sur le fonds de réserve, à raison de 1 560 400 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), de 3 365 800 dollars au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) et de 299 700 dollars au chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel), ainsi qu'un montant de 556 700 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

J. Convention des Nations Unies contre la cybercriminalité ; Renforcement de la coopération internationale pour la lutte contre certaines infractions commises au moyen de systèmes d'information et de communication et pour la communication de preuves sous forme électronique d'infractions graves

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution figurant dans le rapport du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles sur les travaux de la reprise de la session de clôture ([A/78/986](#)) et transmis à l'Assemblée générale sous la cote [A/79/196](#), tel qu'amendé par le projet de texte [A/C.3/79/L.22](#)

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général¹⁹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁰, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution recommandé dans le document [A/79/196](#), tel qu'amendé par le projet de texte [A/C.3/79/L.22](#) : a) il faudra approuver la création de 15 postes [1 P-5, 3 P-4, 8 P-3, 1 P-2 et 2 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes)] au titre du chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) du projet de budget-programme pour 2025, à compter du 1^{er} janvier 2025 ; b) il faudra prévoir, au titre du projet de budget-programme pour 2025, des ressources supplémentaires d'un montant de 2 192 400 dollars des États-Unis, à imputer sur le fonds de réserve, à raison de 69 800 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), de 2 087 400 dollars au chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) et

¹⁷ [A/C.5/79/25](#).

¹⁸ [A/79/7/Add.41](#).

¹⁹ [A/C.5/79/20](#).

²⁰ [A/79/7/Add.35](#).

de 35 200 dollars au chapitre 29F [Administration (Vienne)], ainsi qu'un montant de 178 600 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

K. Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants

**Incidence sur le budget-programme du projet de résolution
A/C.3/79/L.10/Rev.1**

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général²¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²², la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.3/79/L.10/Rev.1](#), il faudra prévoir des ressources supplémentaires d'un montant de 309 700 dollars des États-Unis au chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique) du projet de budget-programme pour 2025, à imputer sur le fonds de réserve.

L. Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2024-2034

**Incidence sur le budget-programme du projet de résolution
A/79/L.21**

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général²³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁴, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/79/L.21](#), il faudra prévoir des ressources supplémentaires d'un montant de 581 500 dollars des États-Unis au titre du projet de budget-programme pour 2025, à imputer sur le fonds de réserve, à raison de 73 500 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et de 508 000 dollars au chapitre 10 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement), ainsi qu'un montant de 39 300 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

M. Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient

**Incidence sur le budget-programme du projet de résolution
A/79/L.26**

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général²⁵ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions

²¹ [A/C.5/79/22](#).

²² [A/79/7/Add.36](#).

²³ [A/C.5/79/26](#).

²⁴ [A/79/7/Add.33](#).

²⁵ [A/C.5/79/27](#).

administratives et budgétaires²⁶, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/79/L.26](#), il faudra prévoir des ressources supplémentaires d'un montant de 65 600 dollars des États-Unis au chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) du projet de budget-programme pour 2025, à imputer sur le fonds de réserve.

²⁶ [A/79/7/Add.34](#).